

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À  
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN151

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Damien Girard, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,  
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,  
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,  
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry  
et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 24**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le service national militaire fondé sur le volontariat prévu par l'article 24 vise à transformer le gadget coûteux et dénué d'utilité militaire ou stratégique qu'était le Service National Universel en une période militaire d'initiation d'un an pour les jeunes Français.

À cet égard, l'apport militaire du service national volontaire est limité tant du fait de la période réduite d'engagement pour les Français volontaires que du caractère restreint des missions susceptibles d'être effectuées sur le territoire national. Il doit être mis en comparaison avec son coût élevé : plus de deux milliards d'euros par an.

Ce dispositif serait ainsi plus coûteux que la réserve opérationnelle dont la pertinence stratégique et le besoin de financements accrus sont soulignés par le rapport d'information N°1564 « De la professionnalisation à l'hybridation, pour une transformation de notre défense » des députés Thomas Gassilloud et Damien Girard.

Dans un contexte de crise de soutenabilité des finances publiques, les moyens budgétaires supplémentaires alloués à la défense nationale doivent être concentrés sur des multiplicateurs stratégiques plutôt que saupoudrés.

Le groupe Écologiste et social constate les perspectives stratégiques limitées et considère qu'il est préférable de diriger les deux milliards d'euros annuels prévus vers d'autres postes de dépenses ou d'intégrer pleinement le service militaire volontaire à la réserve opérationnelle.

Il propose donc de revenir sur ce dispositif en supprimant l'article 24 du projet de loi.